

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 mars 2023

République Française
Département de Seine
Maritime
Canton de Criquetot
l'esneval
Commune de Hermeville

L'an deux mil vingt trois , MARDI 14 mars à 19h00

Les membres composant le conseil municipal de Hermeville sous la présidence de Mr Daniel LEMESLE, Maire de Hermeville

étaient présents : Mme Nadia COIGNET, 1ère Adjointe, Mr LHEUREUX Laurent , 2e adjoint, Benjamin CAMAILLE, , Mr QUAVALIER Jérôme, Mme HENRY Maryline, Mme HERRENSCHMIDT Catherine, Mme LEGRAND Maryline, Mr VASSET Jean Paul

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Nombre voix pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Mr LOTHON Max excusé, a donné pouvoir à Mr LEMESLE
Mme VASSET CHRISTELLE excusé, a donné pouvoir à Nadia COIGNET

Date convocation :

6 mars 2023

Mr Jean-Paul VASSET a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- APPROBATION PV DERNIERE REUNION
- COMPTE ADMINISTRATIF 2022
- VOTE DES 3 TAXES
- SUBVENTIONS COMMUNALES
- DEVIS
- DEMANDE PARTICIPATION CANTINE
- LOCATION SALLE
- CONCESSIONS CIMETIERE
- REFLEXOLOGIE
- QUESTIONS DIVERSES

Après lecture du procès verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2022 (délibération 2023/1/1)

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Les comptes présentés sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du receveur et arrête définitivement les résultats qui se résument comme suit :

Les comptes présentés sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du receveur et arrête définitivement les résultats qui se résument comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- recettes : 231 393.02 - dépenses : 249 390.31 euros soit 17 997.29 euros
et report 2021 : 100 033.62 euros **soit un excédent global de 82 036.33 euros**

INVESTISSEMENT :

recettes : 84 786.84 euros - dépenses : 86 761.38 euros soit - 1 974.54 euros
et report 2021 : - 34 892.19 euros **Soit un déficit global de 36 866.73 euros**

Soit un solde global de 45 169.60 euros

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ((délibération 2023/1/2)

Après sortie de Mr le Maire, Mr Daniel LEMESLE, le doyen de séance , Maryline HENRY ,
donne lecture du compte administratif 2022 .

Le compte administratif, dressé par Mr Daniel LEMESLE, Maire, est approuvé à l'unanimité.
Les comptes présentés sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du receveur et
arrête définitivement les résultats qui se résument comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- recettes : 231 393.02 - dépenses : 249 390.31 euros soit 17 997.29 euros
et report 2021 : 100 033.62 euros **soit un excédent global de 82 036.33 euros**

INVESTISSEMENT :

recettes : 84 786.84 euros - dépenses : 86 761.38 euros soit - 1 974.54 euros
et report 2021 : - 34 892.19 euros **Soit un déficit global de 36 866.73 euros**

Soit un solde global de 45 169.60 euros

Pas de reste à reporter

Besoin de financement : Un titre sera à effectuer au 1068 au BP 2023 de 36 866.73 euros

- Un déficit d'investissement sera affecté à l'article R001-001 : 36 866.73 euros
- Excédent de fonctionnement à reporter à l'article 002 soit 45 169.60 euros
euros

VOTE DES TAXES COMMUNALES (délibération 2023/1/3)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux précédents, à savoir

- Taxe habitation : 12,84%
- Taxe foncière : 20,07% + taxe foncière bâti(taux Département) 25,36% soit 45.43 %
- Taxe foncière non bâti : 33,73%

SUBVENTIONS COMMUNALES ACCORDEES (délibération 2023/1/4)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les subventions comme citées
ci-dessous à l'article 6574

Aides aux jeunes Hermevillais : 900 €

Aide à domicile milieu rural : 250 €

Anciens Combattants : 200€

Arc en Ciel revue paroissiale : 100 €

Banque alimentaire : 200 €

Comité des fêtes : 250 €

Coop scolaire Turretot : 250 €

Croix Rouge Française : 200 €
Téléthon Comité des Fêtes : 100 €
Pompiers d'Angerville l'Orcher : 200 €
SPA : 100 euros

TRAVAUX MAIRIE ET EXTERIEUR (délibération 2023/1/5)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer les travaux suivants :

- ajout de cases au columbarium entreprise BURETTE : 4 900 euros
- panneau affichage extérieur entreprise COMAT : 1740 euros HT et 2 088 euros TTC
- éclairage LED salle polyvalente SEG FRANCOIS : 2819.52 euros ht & 3 383.42 euros TTC
- cheminement béton mairie entreprise VASSET 2 676.96. euros HT ET 3 212.35 euros

pour un montant total de 12 136.48 euros ht et 15 583.77 euros ttc

délègue Mr le Maire pour une demande de subvention au titre **du fond de concours, pour** la signature du devis et inscrit les travaux en section investissement

ABRI BUS FACE MAIRIE & PASSAGE PIETON ET TROTTOIRS (délibération 2023/1/6)

le conseil municipal décide

- d'installer un abri bus face à la mairie, choisi l'entreprise URBANEO de LE THILLAY pour un montant de 6 950 euros et 8 340 euros TTC
- de créer un bateau sur trottoir, ROUTE DU VILLAGE A L ' INTERSECTION ENTRE LES GLYCINES ET LA BERGERIE choisi l'entreprise VASSET de Hermeville pour un montant HT de 1 894.40 euros et 2 273.28 euros TTC

soit un montant total de 8 844.40 euros HT et 10 613.28 euros TTC

délègue Mr le Maire pour une demande de subvention au titre **du fond de concours, pour** la signature du devis et inscrit les travaux en section investissement

TONTE DES PELOUSES DE LA COMMUNE (délibération 2023/1/7)

le conseil municipal décide de renouveler la tonte des pelouses de la commune et de confier ces travaux d'entretien à l'entreprise PAYSAGE DE LA LEZARDE de Rolleville, pour un montant de 9 480.00 EUROS TTC délègue Mr le Maire pour la signature du devis, inscrit ces travaux au BP 2023

DEMANDE PARTICIPATION CANTINE (délibération 2023/1/8)

Mr le Maire donne lecture du courrier de MR ET MME QUILLIVIC ROUSSEAU concernant la cantine d'Angerville l'Orcher où se trouve ALISON, celle-ci demande une participation de la commune, pour l'année scolaire **2023-2024** Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner de participation étant donné que la cantine sera au même tarif pour les élèves de la commune et ceux de l'extérieur.

TARIFS CONCESSION CIMETIERE-COLUMBARIUM (délibération 2023/1/9)

Le conseil municipal, après délibération, décide de laisser le tarif des concessions mais d'augmenter le prix des cases columbarium à compter de ce jour

Concession cimetière :

- 50 ans : 1 place250,00 euros
- 2 places.....350,00 euros

- 30 ans : 1 place..... 200,00 euros
- 2 places..... 250,00 euros

Case columbarium avec plaque:

- 30 ans : 850,00 euros

TARIF LOCATION SALLE (délibération 2023/1/10)

le conseil municipal approuve à l'unanimité

- la convention de location et ses annexes de la salle polyvalente pour les habitants et l'extérieur
- décide de la tarification de la salle polyvalente à compter du 1ER JANVIER 2023
- HERMEVILLAIS weekend : 350 euros
- HORS COMMUNE weekend : 650 euros

concernant les associations: comité des fêtes, marche...., une redevance sera demandée de 10 euros par jour par activité : vide grenier, salon artisanal, téléthon, fête des voisins...

CONVENTION REFLEXOLOGIE GARDERIE (délibération 2023/1/11)

Monsieur le Maire présente la demande de Mme RENAULT Amélie, reflexologue, qui suite à des problèmes de santé est obligée d'arrêter son activité et demande de revoir le tarif de la garderie, pour ses formations. le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'un tarif forfaitaire de 500 euros du 18 novembre 2022 au 31 janvier 2023, délègue Mr le Maire pour la signature d'un avenant à la convention

QUESTIONS DIVERSES

- la CU propose de faire une pente au cimetière
- la fibre optique sera disponible à partir du 18 avril
- le conseil ne souhaite pas qu'une machine à pizza soit installée dans le village
-

- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 HEURES*

CLOTURE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 mars 2023

	POUR CONTRE ABSENTION			
COMPTE DE GESTION 2022	2023/1/1	11	0	0
COMPTE ADMINISTRATIF 2022	2023/1/2	10	0	0
VOTE DES TAXES	2023/1/3	11	0	0
SUBVENTIONS COMMUNALES	2023/1/4	11	0	0
TRAVAUX MAIRIE ET EXTERIEUR FOND CONCOURS	2023/1/5	11	0	0
ABRI BUS FACE MAIRIE ET PASSAGE PIETONS GLYCINES	2023/1/6	11	0	0
TONTE PELOUSE	2023/1/7	11	0	0
DEMANDE PARTICIPATION CANTINE	2023/1/8	11	0	0
TARIF CONCESSION CIMETIERE COLUMBARIUM	2023/1/9	11	0	0
TARIF LOCATION SALLE	2023/1/10	11	0	0
REFLEXOLOGIE GARDERIE	2023/1/10	11	0	0

Le Maire
Daniel LEMESLE

Le secrétaire de séance
Jean-Paul VASSET